



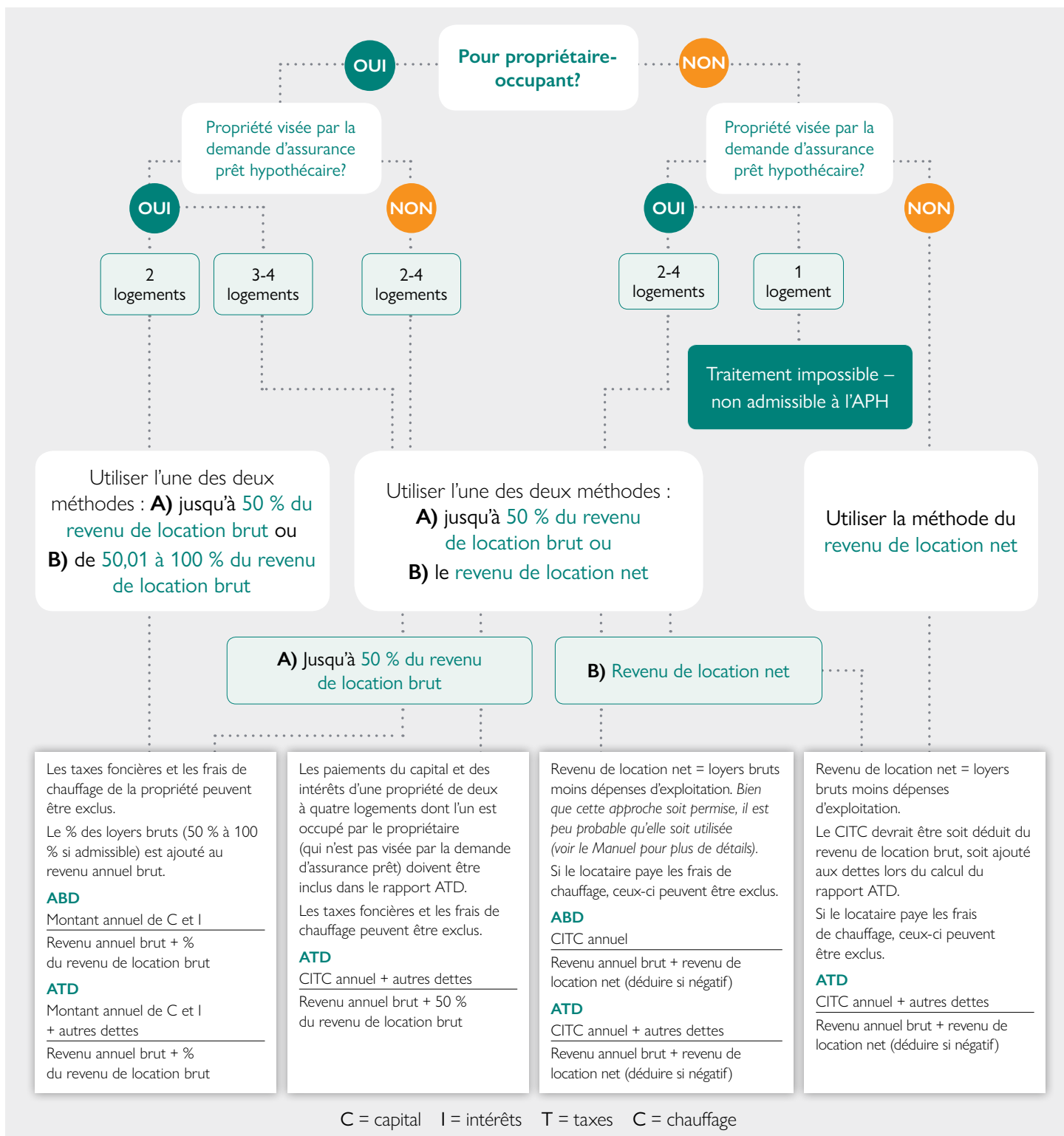
Revenu de location

Les raisons pour lesquelles les Canadiens songent à investir dans l'immobilier ou à louer une partie de leur habitation sont nombreuses. La SCHL reconnaît qu'accroître la disponibilité des logements locatifs contribue à donner plus de choix aux Canadiens et par conséquent, à répondre à leurs besoins en matière de logement.

La présente fiche de référence clarifiera l'utilisation du revenu de location durant le processus d'évaluation des demandes d'assurance prêt hypothécaire (APH). Que le propriétaire soit occupant ou non, que le logement fasse partie de la propriété visée par la demande d'assurance prêt ou non, la SCHL offre différentes méthodes de calcul du revenu de location aux fins d'établissement de l'admissibilité des emprunteurs.

Le revenu de location et le calcul des rapports d'amortissement de la dette

Utilisez le diagramme ci-dessous pour déterminer comment calculer le revenu de location et les intrants à inclure dans le calcul des rapports d'amortissement de la dette.



Visitez le schl.ca pour obtenir de plus amples renseignements, notamment le [barème des primes](#) et la page [Pour nous joindre](#) pour pouvoir communiquer avec notre équipe de gestion des relations clients.

